

MODALITES DU STAGE

PUBLIC CONCERNE	PREREQUIS
<ul style="list-style-type: none"> L'encadrement mixte : tout travailleur cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier possède : <ul style="list-style-type: none"> une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques de plus, les compétences nécessaires et la mission de diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire qu'il a retenu. de plus les compétences nécessaires et la mission d'exécuter les travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir plus de 18 ans Aptitude médicale mentionnant « non contre-indication au port des appareils respiratoires » Maitriser la langue française

OBJECTIFS DU STAGE

- Identifier les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Etablir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante sur la base de l'évaluation des risques
- Appliquer et faire appliquer par ses équipes les procédures adaptées aux interventions s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS
- Respecter et faire respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et celle de l'environnement

EVALUATION ET VALIDATION DU STAGE

- Evaluation pratique en plateforme pédagogique et entretien individuel
- Evaluation théorique sous forme de QCM
- Chaque demi-journée le stagiaire signe l'attestation de présence à la formation validée par le formateur
- Remise d'une attestation de compétences individuelle justifiant l'acquisition des connaissances (valable 3 ans maximum), en cas d'évaluation positive ainsi qu'une attestation de présence

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés sur diaporama et vidéo projecteur alternant avec mises en situation sur plateforme pédagogique
- Contenu adapté à l'activité des travailleurs. La formation se déroule alternativement en salle et sur plateforme pédagogique
- Remise d'un support de stage

DUREE / EFFECTIF	DATES ET LIEUX DE SESSION
<ul style="list-style-type: none"> 5 jours (35 heures) Sessions de 10 stagiaires maximum 6 stagiaires minimum	<ul style="list-style-type: none"> Horaires ~ 8h00 - 12h00 ~ 13h30 - 17h00 <ul style="list-style-type: none"> Consulter notre planning et nous contacter Les sessions se déroulent au sein des locaux AGCIP

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

☛ **L'amiante et risques associés**

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Régions comportant des terrains amiantifères - Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante - Produits ou procédés de substitution à l'amiante

☛ **Les exigences de la réglementation et ses évolutions**

Relevant du code du travail

- Interdiction de l'amiante - Prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs
- Formations obligatoires à la sécurité du personnel - Droits individuels et collectifs des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent...
- Consultation des représentants du personnel et du médecin du travail et prérogatives de l'inspection du travail
- Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis à vis des travailleurs

Relevant du code de la santé publique

- Obligations du donneur d'ordre et armateur concernant l'identification et le repérage de l'amiante et de communication des résultats
- Analyse critique de ces documents

Relevant du code de l'environnement

- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés

☛ **Procédures et méthodes d'intervention**

Evaluation des risques

- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante -
- Définition du cadre de l'intervention - distinction sous-section 3 / sous-section 4
- Connaissance selon les spécificités de l'activité exercée des niveaux d'empoussièrement attendus
- Evaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations retenues

Etablir et transmettre le mode opératoire

- Participation à la rédaction un plan de prévention, et participer à l'élaboration d'un PPSPS
- Transmission du mode opératoire aux organismes officiels de prévention

Adaptation des méthodes d'intervention à l'analyse des risques

- Différentes méthodes garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement :
 - Méthodes adaptées et spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers
 - Méthodes de contrôle en cours de chantier (notamment mesures d'exposition, étanchéité, rejets et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination)

- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement - Connaître les principes de la ventilation
- Le matériel et équipements de protection collective et individuelle:
 - Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail.
 - Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
 - Etre capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements et de les faire appliquer;
 - Etablissement des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer ;
 - Limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées en tenant compte des critères externes;

Définition des différentes notices de postes

☛ **Garantir la traçabilité des opérations**

- Différentes procédures garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements, des consignes d'utilisation et de maintenance de ces équipements
- Limites d'efficacité des EPI, les facteurs de protection assignés, et les durées de port en tenant compte des critères externes
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Définition du mode opératoire s'intégrant au plan de prévention ou au PPSPS

☛ **Identifier, les situations d'urgence organiser leur gestion**

- Repérage des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques
- Organisation des secours

☛ **Rôles des différents les acteurs**

- Acteurs internes et externes à l'entreprise : rôles et missions
- Enjeux et différents niveaux de décision : encadrement, délégué du personnel ou CHSCT, médecin du travail

☛ **Organiser les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques**

- Définition des moyens organisationnels, techniques et humains nécessaires à l'intervention
- Organisation des formations obligatoires et des recyclages
- Mise à disposition des moyens nécessaires (MPC, EPI...)
- Transmission à l'encadrement de chantier de l'information et du savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante

☛ **Faire appliquer les procédures opératoires**

- Transmission et vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion concernant les procédures opératoires
- Vérification de l'application: des consignes, des procédures et des modes opératoires établis, des conduites à tenir en cas de situations d'urgence